

Tarif des douanes

bien des régions du nord de l'Ontario, par ailleurs, des droits atteignant 85 p. 100 ont été imposés sur les exportations canadiennes de potasse. Les Américains ont des lois commerciales visant à restreindre l'accès à leur marché, des droits tarifaires et des quotas sur nos exportations d'acier; il y a le programme d'encouragement des exportations de grain qui prive le Canada de certains débouchés traditionnels. Notre seule riposte sérieuse est un droit sur le maïs américain destiné à l'alimentation du bétail.

Je ne pense pas que le gouvernement ait cimenté une relation commerciale avec les États-Unis parce qu'il faut encore l'approbation du Congrès américain. Il y a une question bien plus importante: il est possible qu'un tribunal américain ou canadien décrète qu'aucun accord au sens propre du terme n'a été conclu en signant ce mémoire d'entente provisoire, car il serait plus juste de l'appeler ainsi.

En examinant la question du libre-échange nous sommes censés songer à l'avenir du Canada, mais ce n'est pas un avenir canadien que le gouvernement nous propose.

[Français]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais poser la question suivante à mon collègue de Kenora—Rainy River (M. Parry). Lorsque ce dernier cite la situation de 1983, il devrait sûrement admettre que l'environnement économique et la situation des États-Unis ont changé de beaucoup depuis 1983, et qu'il est très correct de dire qu'en 1983 lorsque le très honorable premier ministre (M. Mulroney) parlait d'un Accord de libre-échange dans un contexte que cela ne serait pas aussi favorable et nécessaire à ce moment-là, parce que les Canadiens ne verraient pas la situation d'urgence. Ne serait-il pas correct de dire que la situation a beaucoup changé depuis 1983?

Notre collègue a mentionné la situation du maïs. Cette situation n'existait pas à ce point d'urgence en 1983. Les lois protectionnistes que les États-Unis se proposent de faire passer dans leurs assemblées n'étaient pas à l'horizon à ce moment-là. La situation a de beaucoup changé il me semble depuis 1983 et c'est pourquoi le très honorable premier ministre se posait des questions sur la pertinence, à ce moment-là, de conclure une entente. Mais aujourd'hui, ne nous trouvons-nous pas dans un contexte tout à fait différent?

M. Parry: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec l'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly) que le contexte actuel a changé, mais je ne suis pas d'accord du tout dans la mesure qu'elle aurait voulu que la Chambre le comprenne.

Évidemment, monsieur le Président, la structure industrielle, la structure de revue de la réglementation du commerce international qui existe présentement aux États-Unis était en effet en place il y a quatre ans, ce qui veut dire que les institutions majeures de réglementation du commerce extérieur, les institutions et les procédés, la possibilité qu'ils ont aux États-Unis de

porter plainte devant les différents tribunaux qu'ils ont établis, étaient là en 1983.

Ce qui est arrivé depuis 1983, en analyse finale, c'est que les sentiments des États-Unis, les sentiments des industries dans une certaine mesure, des législateurs américains ont changé, ils ont développé un sentiment plus élevé contre le commerce, et plus particulièrement contre les importations.

Mais ce qui est à remarquer, monsieur le Président, c'est que le gouvernement canadien n'a pas réussi ni à influencer ces sentiments ni à proclamer aux États-Unis la situation différente dans laquelle nous, les Canadiens, nous nous trouvons. Car, comme on le dit . . .

● (1050)

[Traduction]

L'homme qui se trouve dans le tramway d'Indianapolis pense que le commerce extérieur américain est dominé par le Japon, que c'est l'afflux de matériel électronique japonais et asiatique qui est responsable du déséquilibre de la balance commerciale des États-Unis, qui ne cesse de s'accroître. Ce n'est pas la réalité, bien sûr, et le gouvernement a omis d'expliquer la situation réelle aux États-Unis.

En réalité, bien entendu, ce ne sont pas des produits de luxe que les États-Unis importent du Canada, ce ne sont pas des produits qu'ils pourraient bien fabriquer chez eux ou dont ils pourraient se passer. En effet, les importations canadiennes aux États-Unis se composent principalement de produits de base qui servent de matières premières à l'industrie américaine, compte tenu évidemment de la grande importance des échanges bilatéraux liés au Pacte de l'automobile.

Il s'agit par exemple de produits comme le banal deux par quatre dont dépend le secteur de la construction aux États-Unis, de la potasse canadienne, dont dépend largement l'agriculture américaine, de notre papier journal, sans lequel les grands quotidiens américains ne pourraient pas publier les journaux si épais dont raffolent leurs lecteurs.

Je soutiens que le gouvernement, impatient de conclure à tout prix une entente de libre-échange, ne s'est pas donné la peine de préparer le terrain comme il l'aurait fallu, selon moi, en veillant à ce que les représentants de l'autre partie disposent de toutes les informations pertinentes sur la nature de nos rapports commerciaux bilatéraux.

On a affirmé au Canada, et la chose est exacte il me semble, que deux millions d'emplois, notamment dans le nord des États-Unis, dépendent directement de la production de biens destinés au marché canadien. Là où le gouvernement a failli à la tâche, bien entendu, c'est de n'avoir pas réussi à convaincre le public américain de sensibiliser l'appareil législatif et les centres de décision des États-Unis à l'importance pour l'emploi dans ce pays de l'avantage très considérable que procure le pouvoir d'achat du consommateur canadien et le marché canadien comme débouchés pour les produits des États-Unis.